

**Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2025, dans l'académie de NICE.**

Le président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de NICE, au titre de l'année 2025 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2025, dans l'académie de NICE :

Madame ADAM Carine, assistante ingénieure, présidente, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur BECART Luc, ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, vice-président, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur LHUISSIER Jerome, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame NORTIER Juliette, agent contractuel équivalent ingénieure de recherche, Centre national de la recherche scientifique, Sophia-Antipolis.

Madame AMOROS Karine, assistante ingénieure, suppléante, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur CHAROZE Xavier, attaché principal d'administration de l'état, suppléant, Université de Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nice, le 12 mai 2025

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
La Responsable du Pôle Administration du Personnel

Isabelle KERMORVANT